



L'ESR autrement, liste soutenue par la CFE-CGC

Depuis de nombreuses années, les conditions de travail des chercheurs se dégradent, baisse réelle des budgets, baisse du pouvoir d'achat (non compensée par la faible hausse de 3,5% en 2022), diminution du nombre de postes d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs, renforcement de la bureaucratie, avec pour conséquence une baisse de l'attractivité des métiers de la recherche. Si une amélioration est perceptible depuis deux ans (hausse des primes, augmentation du nombre de contrats doctoraux, hausse des crédits de l'ANR, de l'IFSE pour les IT), elle paraît insuffisante pour atteindre d'ici 2030 l'objectif de 3% du PIB consacrés à la recherche.

Nous, candidates et candidats aux élections 2023, sommes déterminés à nous battre pour que nos autorités de tutelle envisagent ***l'ESR autrement***.

Agents des EPST, attachés à la qualité et au rayonnement de la recherche au sein de nos établissements, de sensibilité réformiste, attachés au dialogue à tous les niveaux, soucieux d'améliorer par la négociation avec les pouvoirs publics les conditions matérielles et intellectuelles des agents des EPST, syndiqués ou sympathisants, nous sollicitons vos suffrages avec le soutien de la CFE-CGC.

1 Nous demanderons une étude approfondie du fonctionnement du « Crédit Impôt Recherche » afin de revoir la législation fiscale si les buts de ce CIR étaient détournés par les bénéficiaires.

2 Nous défendrons le principe du maintien du financement pérenne de la recherche, qui seule permet dans la durée de mener des projets individuels ou collectifs. Nous ne sommes pas opposés au financement par projet mais à la systématisation de cette façon d'envisager la recherche.

3 Nous veillerons à la transparence des procédures d'avancement en nous assurant, notamment, de la prise en compte des bilans et de l'historique des campagnes précédentes.

4 Nous veillerons à ce que les textes ministériels poursuivent et amplifient les efforts pour aboutir à la parité femme/homme à chaque niveau des établissements et, en particulier, au niveau décisionnel.

5 Partant déjà en moyenne à 64 ans à la retraite, ce qui est dû à de longues études et à des recrutements tardifs, les ingénieurs, techniciens et administratifs sont pénalisés par les allongements du départ à la retraite depuis 2010. Nous défendrons auprès des pouvoirs publics le principe d'une prise en compte des années d'études supérieures.